



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 118 Sp 20

Réunion téléphonique du 26 novembre 2021

Présents : MM Barrault – Schminke - Trinquesse

Début de réunion à 16 h 00.

1. Matchs annulés et reportés

Match 23748568 du 28.11.21 Gurgy – Mt St Sulpice Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gurgy en date du 24 novembre 2021,

- annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Match 23740014 du 28.11.21 Serein AS – Fleury La Vallée 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Ligny Le Chatel en date du 25 novembre 2021,

- annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Match 24199453 du 28.11.21 St Sérotin – Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 Challenge gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 23 novembre 2021,

- annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Match 24199549 du 28.11.21 Serein AS 2 – Seignelay Départemental 4 Challenge gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 25 novembre 2021,

- annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Match 23741804 du 28.11.21 Serein AS/Varennes – Paron FC Départemental féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 25 novembre 2021,

- annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Match 24190756 du 27.11.21 Avallon FCO/Magny–Auxerre Stade U18 Départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 16 h 30 sur les installations d'Avallon.

Match 24058646 du 27.11.21 Sens Jeunesse – GJ Sens 2 U15 Départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, annule la rencontre et donne ce match à jouer à une date à définir.

Fin de réunion à 17 h 00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission - Jean-Louis Trinquesse